



LA BONNE PAYE

Mais qui paiera la facture ?

Tout travail mérite salaire mais apparemment ce n'est plus d'actualité !

Si la chance n'est pas de votre côté avec une mauvaise main au « dé » alors votre sort est scellé !

Un personnel sur la DISP de Rennes n'a pas perçu son salaire durement gagné ce mois ci et a reçu de nombreuses excuses de la part de notre administration mais impossible pour notre employeur de lui débloquent une avance.

La cause : La DGFIP refuse ! Elle n'accorde pas d'avance alors qu'il y a bien eu une erreur humaine et/ou informatique qui a conduit à ce désastre pour notre jeune collègue contractuelle.

Le pire c'est que la DGFIP a indiqué que le dernier délai pour avoir une avance sur salaire était le 28 Mars, la collègue devait recevoir le sien le 29 Mars.... Il vaudrait mieux avoir des dons de voyance dans notre administration ! La situation est ubuesque... mais désastreuse pour la victime !

Au-delà des fonds qui peuvent être débloqués par une assistante sociale, il est choquant de voir que cette jeune contractuelle va devoir elle aussi se confondre en excuses devant son bailleur, va devoir elle aussi se rendre à sa banque pour présenter des excuses et trouver une solution avec son/sa conseiller/conseillère pour ne pas payer d'agios.

**Bref pendant un mois ce ne sera pas un long fleuve
tranquille pour cet agent !**

FO JUSTICE UISP RENNES a déjà dénoncé lors du dernier CSA régional que lors de trop-perçu aucun échéancier n'était mis en place pour que l'agent rembourse sans se retrouver dans le besoin. Pire l'agent n'était jamais au courant de cette ponction ! L'administration nous a dit que ce n'était pas de leur faute mais celle de la DGFIP.

Lorsqu'un personnel n'a pas son salaire et bien c'est la même histoire.

On est beaucoup plus sur les 12 travaux d'Hercule pour récupérer son dû !

FO JUSTICE UISP RENNES demande à la DISP de Rennes de faire remonter cette erreur à la DAP.

Nous avons eu comme information que la dernière chaîne d'acompte était fixée au plus tard le 28 Mars, il est peut-être temps de fixer dans le futur une date après que tous les salaires soient versés.

Et puis les excuses du genre « ce n'est pas nous, c'est eux » entre notre administration et la DGFIP ca suffit ! Vous êtes moins regardant quand vous devez mettre en application les remboursements de trop-perçus !

Pour rappel, entre la date de remise et la date de valeur sur le compte d'un de vos agents, il peut se passer plusieurs jours !

FO JUSTICE UISP RENNES fera remonter ce sujet au niveau national car actuellement cette situation peut arriver à n'importe qui !!!

UISP-FO Justice RENNES
Le : 11/04/2023

